

Motion 2374

Noctambus jusqu'au bout du jeudi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que depuis janvier 2016 les bars peuvent ouvrir jusqu'à 2h le vendredi matin ;
- qu'il s'en suit que les horaires des Noctambus ne sont plus en adéquation avec les besoins des principaux utilisateurs, les jeunes,

invite le Conseil d'Etat

- à actualiser et adapter les horaires et les tracés du service Noctambus afin qu'il réponde au mieux aux besoins actuels des noctambules genevois en concertation avec les communes, les TPG, UNIRESO et l'association Noctambus ;
- à clarifier le processus de décision de l'offre Noctambus entre les communes, l'association Noctambus, les TPG et le canton.